

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH



Mairie de HUNDSBACH

18, rue Principale
68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95

Fax : 03 89 07 80 70

Concertation publique sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)



Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables : principes

La loi APER (Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable) du 11 mars 2023 prévoit notamment dans son article 15 la définition de **zones d'accélération des énergies renouvelables** jugées préférentielles et prioritaires par les communes.

Ces zones doivent permettre aux porteurs de projet de bénéficier d'une instruction accélérée (examen de l'autorisation environnementale limitée à 3 mois par exemple), voire de bénéficier de bonus financiers incitatifs qui pourront être mis en place par l'Etat.

Date limite de dépôt des cartes en préfecture : 29 février 2024.

Modalités de saisie et transmission des cartographies :

- Un outil de saisie en ligne sera proposé avant la fin de l'année sur la plateforme de l'IGN. En attendant il est recommandé de travailler sur carte/ SIG ou sur papier.
- Une carte différente pour chacune des énergies renouvelables :
 - Photovoltaïque (à minima)
 - Réseau de chaleur communal ?
 - Eolien ?
 - Hydroélectricité ?
- Accompagner la saisie cartographique d'une notice explicative portant sur :
 - Le choix des zones pour chaque type d'EnR et les éventuelles explications dans le cas où une ENR ne ferait pas l'objet d'une proposition de cartographie
 - Les étapes de l'identification et de la concertation menée
 - Les dates de délibération du conseil municipal
 - Les modalités de concertation du public

1 Photovoltaïque (au sol et en toiture) / solaire thermique

- Ressources : sur le portail cartographique des ENR :
 - Potentiel solaire sur toiture
 - Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de + de 500m²
- Cartographie des réseaux électriques :
<https://www.agenceore.fr/datavisualisation/cartographie-reseaux>

Possibilités :

- Intégrer l'ensemble des zones urbanisées ou à urbaniser de la commune hors contraintes (patrimoine naturel, paysager, architectural, contraintes techniques) =>

- Zone issue de la carte communale + fermes isolées + connaissance du territoire (lotissement des œillets par exemple)
- Possibilité d'intégrer l'ensemble du territoire si volonté de favoriser agrivoltisme = sinon les projets seront toujours possibles mais soumis à un comité de projet spécifique

Points de vigilance à discuter :

- Intégration ou non de l'agrivoltisme dans le potentiel
- Voir si la commune souhaite exclure certains bâtiments patrimoniaux
- Possibilité d'identifier un bâtiment prioritaire comme l'église pour le valoriser

Proposition : Proposer une zone d'accélération basée sur la zone urbanisée de la carte communale

2 Méthanisation

Ressources :

- Cartographie des réseaux gaz et électriques :
<https://www.agenceore.fr/datavisualisation/cartographie-reseaux>
⇒ Pas de réseau gaz pour la commune
- Sur portail cartographique – afficher occupation des sols
 - Occupation des sols
- Réseau hydrographique : Hundsbach et Thalbach
- Puits communal qui alimente les fontaines et les agriculteurs + le Moulin à identifier sur la carte

Possibilités :

- Identifier les zones d'exclusion : zone urbanisée, le puits et le réseau hydrographique (200m autour)
- Identifier les élevages de la commune
- Possibilité de cibler les terres agricoles capables de fournir de la biomasse en Zone accélération biomasse

Proposition : ne pas inclure de zone d'accélération méthanisation sur présentation des critères ci-dessus (proximité habitation, peu de ressources méthanisables, cours d'eau et puits)

3 Réseaux de chaleur renouvelable et de récupération :

Ressources :

- Portail cartographique EnR : Estimation des besoins de chaleur sur secteur tertiaire, résidentiel et industriel

Possibilités :

- cibler des sites prioritaires avec bâtiments rapprochés et gros consommateurs d'énergie : ex. église, mairie, bâtiment communal, école => Pose la question de la place pour mettre la chaudière et de la ressource car peu de ressource forestière

Proposition : inclure une zone d'accélération autour du centre pour un potentiel réseau de chaleur

4 Aérothermie /géothermie de surface

Ressources : <https://www.geothermies.fr/viewer/> => Dans l'onglet « couches » cliquer sur « ajouter des données » et rajouter :

- Ressources géothermales de surface sur échangeur ouvert (nappe) en Alsace
- Zones règlementaires GMI (géothermie de minime importance) sur échangeur ouvert et sur échangeur fermé

Possibilités :

- Cibler les zones urbanisées ou à urbaniser
- Mentionner dans la notice la réglementation relative à la géothermie de minime importance (toute la commune est en zone orange – expertise préalable à chaque projet) (<https://www.geothermies.fr/gmi-conditions-dimplantation-et-prescriptions-respecter>)

Proposition : ne pas inclure de zone géothermie du fait des contraintes liées à la structure du sol et de la restriction liée à l'urbanisation (il faut de la place pour faire de la géothermie)

5 Eolien

- Utiliser en premier lieu l'étude de potentiel éolien développée à l'échelle du PETR + carte
- Compléter ensuite par affichage des couches « potentiel éolien terrestre » du portail cartographique

Proposition : la commune décide de ne pas retenir cette solution.

6 Hydroélectricité

Selon note préfecture « le potentiel de développement de cette filière réside essentiellement dans l'optimisation des équipements existants » => A discuter si la commune souhaite

valoriser le potentiel de la rivière : carte qui tracerait la rivière avec les limites liées à l'évolution de la quantité d'eau et la saisonnalité

Proposition : la commune décide de ne pas retenir cette solution.